COMMUNIQUE DE PRESSE

Travaux d'aménagement des routes en Sud-Ardèche : le Département sécurise vos trajets

17 octobre 2017

Mardi 17 octobre, le service des routes a présenté deux chantiers importants démarrés sur le territoire du Sud Ardèche. Ces travaux ont pour but principal de sécuriser les trajets des usagers, tout en fluidifiant le trafic.

RD 111/RD 104 – Aménagement du carrefour entre la RD 104 et la RD 111 entre les communes de Berrias-et-Casteljau, Beaulieu et Chandolas – des aménagements pour tous les usagers

©Laupie SAS

La RD 104 assure la liaison routière entre le département du Gard et Privas/Le Pouzin via Aubenas. **Le trafic moyen journalier annuel est de 5600 véhicules par jour.**
La RD 111 quant à elle assure une liaison entre la RD 104 et la zone touristique du secteur de Ruoms et Vallon-Pont-d'Arc, puis la Vallée du Rhône via la Caverne du Pont-d'Arc. **Le trafic moyen journalier moyen annuel est de 5300 véhicules par jour.**

L'intersection des RD 104 et RD 111 se fait par un carrefour en Y datant des années 1970 avec les caractéristiques de l'époque. Ce type de carrefour n'est plus conforme aux recommandations de sécurité en vigueur, et les vitesses pratiquées sur ces routes sont proches, voire supérieures aux vitesses maximales autorisées.
Pour prendre en compte ces problématiques, l'opération consiste à :

- Aménager un carrefour giratoire assez grand pour faciliter la giration des poids-lourds et des transports en commun, intégrant le carrefour avec la voie secondaire située à proximité via un carrefour en T ;
- Mettre en place un îlot central afin d'éviter les dépassements inappropriés.

La durée prévisionnelle des travaux est de dix semaines entre début octobre et mi-décembre.
Le montant des travaux s'élève à 680 000 € TTC, dont 73% sont financés par le Département et 27% par la Région.

<u>Aménagement actuel (vue aérienne) :</u>

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 08
fax : 04 75 66 77 99 - Mél : com@ardeche.fr

Plan de l'aménagement :

Démarrage de la 2ème phase de travaux du contournement Est de Vallon-Pont-d'Arc par les RD 4 et RD 390 : un chantier alliant sécurité et traitement écologique

Le tracé du contournement Est de Vallon-Pont-d'Arc, long de **1,4 km**, s'étend du giratoire dit « des canoës », sur la route des Gorges, à la route de Saint-Remèze via un nouveau carrefour giratoire.

Depuis celui-ci, l'aménagement s'accompagne d'un recalibrage de la RD4 jusqu'au pont sur l'Ibie, ainsi que d'une déviation de la route permettant de supprimer l'actuel carrefour dangereux entre la RD 1 et la RD 4.

La déviation est ponctuée :

- en milieu de parcours, d'un carrefour giratoire desservant le pôle multimodal et le parking de Ratière, ainsi que le collège de Vallon.

- dans sa section Nord, d'un demi-carrefour pour desservir le prochain gymnase depuis la déviation.
- dans sa section Sud, d'un demi-carrefour sur lequel débouchera l'actuelle RD 290.

Cette déviation est prévue à deux voies, avec des accotements circulables pour les deux-roues.

Après une première phase de travaux en extrémité Sud du projet entre l'automne 2016 et le printemps 2017, suivies des prestations de reconnaissance archéologique en septembre, **les travaux ont repris en octobre en se concentrant cette fois-ci sur le giratoire Nord et la RD 4 en direction de Saint-Remèze, et à proximité du futur giratoire de Ratière.**

Ces travaux, qui s'effectuent sous circulation alternée, sont prévus pour durer jusqu'à la mi-novembre.
Sont ensuite prévus jusqu'à Noël les travaux concernant le dévoiement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable, et la réalisation de la contre-allée pour desservir les hameaux du Chastelas et de Planas.

A partir de janvier 2018, la dernière phase de chantier de la déviation et de la RD 1 débutera. **La mise en service est prévue fin juin 2018.**
Les travaux comprendront notamment la construction des ouvrages hydrauliques sur le ruisseau de Ratière et l'élargissement de l'ouvrage existant sur la RD 1, les travaux de terrassements et chaussées pour la déviation, la RD 1 et le giratoire de Ratière, et la réalisation des ouvrages maçonnés et des écrans acoustiques.

➔Développement durable : un traitement des matériaux en place

Dans un souci de préservation des ressources naturelles en matériaux, **les travaux de terrassement présenteront la particularité d'une réutilisation sur place des limons du site** pour la réalisation de l'assise de la chaussée.
Cette technique est assortie d'un traitement adapté à la chaux permettant d'assécher naturellement le limon nécessaire. Ainsi, le sous-sol sera plus solide : on parle d'une opération permettant de conforter la portance du sous-sol dans les matériaux d'apport. Plus la portance du sous-sol est solide, moins l'épaisseur de couche de forme est importante, limitant ainsi la nécessité d'apporter des matériaux extérieurs. Cette restriction de nouveaux apports limite de plus les mouvements de camions nécessaires à l'acheminement de ces matériaux (roches…) provenant des carrières environnantes.

Le montant de l'opération s'élève à 6.9 M€, dont 4,025 M€ soit 58,3% sont financés par le Département ; les 41% restant sont financés par la Région.

CONTACT

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE – Direction de la Communication
Isabelle Seren / Sandrine Barberino / Corine Fontanarava
04.75.66.71.46 – com@ardeche.fr – www.ardeche.fr